



Nouveaux agents, LE FUTUR DU MÉTIER

L'INTÉGRATION DES NOUVEAUX AGENTS EST UNE DES PRIORITÉS D'agēa ET UN IMPÉRATIF DE SURVIE POUR LA PROFESSION.

En 2021, nous avons lancé un accompagnement dédié appelé Alumni. Ce terme, pluriel du latin *alumnus*, qui signifie élève, est largement employé pour désigner les associations d'anciens étudiants.

Un nom tout choisi pour les nouveaux agents généraux sortant de formation.

Des agents qui viennent contredire les poncifs qui circulent sur le compte de la profession. Loin de décliner, le nombre d'agents est reparti à la hausse. Loin d'être vieillissant, le métier se renouvelle au rythme de 900 nouveaux collègues par an depuis 3 ans (soit 7,5% de l'effectif). Loin de se scléroser, les femmes représentent un tiers de ses nouveaux effectifs.

Tous ces nouveaux, nous devons les accompagner, répondre à leurs questions et à leurs besoins. Certes ils ont tous reçu une formation de la part de leur mandante, mais elle est construite autour des outils et des objectifs de la compagnie. Une formation nécessaire mais loin d'être suffisante. Les nouveaux agents ont besoin d'un autre "son de cloche" car de la théorie à la pratique il y a un fossé parfois difficile à franchir.

Avec agēa, et plus particulièrement agēa Alumni, nous intervenons en région et au niveau national pour leur offrir une vision la plus large du métier et pour les aider, comme nous vous aidons, à faire face aux responsabilités qui leur



” Plus tôt naît le réflexe agēa, plus facilement nous pouvons venir en soutien de l'agent général “

Pascal Chapelon,
Président d'agēa

incombent. Je pense notamment aux aléas de la gestion d'une entreprise : comptabilité, fiscalité, patrimoine, recrutement, licenciement, réglementation... Mais aussi le management, la connaissance de soi, le projet professionnel de l'agence et de l'agent.

Bref, tout ce qui fait le quotidien d'un dirigeant de société et d'un entrepreneur.

Ainsi, plus tôt naît le réflexe agēa, plus facilement nous pouvons venir en soutien de l'agent général. C'est pour cela que nous avons créé agēa Alumni, pour attirer les nouveaux agents afin de développer un sentiment d'appartenance à notre profession et à la Fédération.

Nous avons en effet cette chance d'avoir une seule et unique organisation professionnelle pour représenter et défendre nos intérêts. Cela nous donne un poids que d'autres n'ont pas. Aussi, développer notre taux d'adhésion en allant chercher les nouveaux agents est essentiel pour garder cet avantage.

D'autant que le métier évolue vite, au gré des évolutions sociétales qui ont un impact sur le comportement de la clientèle, de la réglementation qui renforce nos obligations.

Réunir les agents généraux est donc un réflexe d'entraide et de longévité pour notre beau métier d'agent général d'assurance !

S/OMMAIRE

2 EN ACTU

- § Cat Nat : les agents en première ligne
- § Observatoire : le rapport final

4 MÉTIERS

Tous mobilisés pour la promotion des métiers

5 MÉTIERS

Du côté des champions avec les nouveaux agents

6 PRODUITS

Résiliation : droits et devoirs

8 INTERVIEWS

Ensemble contre les maladies génétiques

Podcasts : et de 4 !

APRÈS L'INCENDIE ET L'ASSURANCE VIE, agéa ET VOVOXX VOUS PROPOSENT DEUX NOUVEAUX PODCASTS SUR LE VOL ET L'ASSURANCE TRANSPORT ET MOBILITÉ.

Piraterie, rançon, cyberattaque... Suivez le parcours de Garance, de la rançon de Jules César à l'assurance vol contemporaine en passant par le pèlerinage à Jérusalem.

Une fois ce voyage terminé, embarquez avec notre narratrice pour un voyage dans le temps et à travers le monde : de Babylone à Venise, du naufrage du Titanic à l'incendie du Hindenburg, du Proche-Orient aux Amériques.



Pourquoi ces podcasts ?

L'assurance est essentielle dans notre vie (santé, prévoyance, retraite, immobilier, animaux de compagnies...) mais elle est perçue comme une obligation et un coût supplémentaire.

C'est pourquoi agéa propose cette série de podcasts intitulée Ça assure pour présenter le rôle historique de l'assurance.

Vous pouvez d'ores et déjà vous abonner à la chaîne en flashant ce QR code. Vous trouverez également dans votre enveloppe 1 exemplaire du QR code que vous pouvez coller où vous le souhaitez pour partager ces podcasts avec vos clients.



Sensibilisation

Denis Estève, président du département de l'Aude, a mené une opération de sensibilisation en partenariat avec la gendarmerie nationale.

L'occasion de parler prévention, alcool au volant, moto...

Une preuve supplémentaire que les agents généraux sont des femmes et des hommes de terrain.



Observatoire économique : le rapport final

NOUS VOUS EN AVONS PARLÉ. NOUS AVONS COMMUNIQUÉ CERTAINES DONNÉES DANS LES MÉDIAS. MAINTENANT, NOUS VOUS DONNONS ACCÈS AU RAPPORT FINAL DE L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE DES AGENTS GÉNÉRAUX D'ASSURANCE.

L'OCCASION DE DÉCOUVRIR L'ENSEMBLE DES DONNÉES ET D'AVOIR UNE VUE D'ENSEMBLE SUR NOTRE MÉTIER.

En savoir +

[agea.fr/actualités/Observatoire économique : le rapport final](https://agea.fr/actualites/Observatoire%20économique%3A%20le%20rapport%20final)



Incendies, intempéries : les agents généraux en première ligne

AUX VIOLENTES INTEMPÉRIES DE JUIN, SE SONT AJOUTÉS DE TERRIBLES INCENDIES PARTOUT EN FRANCE CET ÉTÉ.

Quelque soit la nature de ces événements, ils sont appelés à se répéter, frappant de nombreux français et agents généraux, personnellement et professionnellement. Car ce sont bien vers les agents que se tournent naturellement les assurés avec des sentiments mêlés : peine, peur, colère, angoisse.

D'autres, par leur engagement local, font aussi face directement aux incendies tel notre collègue Patrick Davet, maire de la Teste de Buch.

Dans cette épreuve, votre Fédération et tous ses services sont à votre disposition pour vous aider et vous conseiller si besoin. Nous sommes à vos côtés pour que vous puissiez vous tenir aux côtés de vos clients.



Rendez-vous

Congrès Triangl' (Generali)

-
22 et 23 septembre
Lille

Congrès Syam (La Médicale)

-
22 et 23 septembre
Le Touquet

Colloque Europe

-
26 septembre
Paris

Conseil fédéral

-
28 septembre,
Paris

Congrès Agtion (Mutuelle de Poitiers)

-
6 et 7 octobre,
Barcelone

Paris pour l'emploi, salon recrutement,

-
6 et 7 octobre,
Paris

Assemblée Générale Dynagence (Monceau Générale Assurance)

-
14 octobre

Congrès Réussir (Axa)

-
20 et 21 octobre,
Puy du Fou

Assemblée Générale Convergence (Aréas)

-
9 et 10 novembre,
Barcelone

Congrès Hauts de France

-
18 novembre,
Gosnay

Congrès C2I,

-
21 et 22 novembre,
Saint-Malo

Promotion des métiers : agéa ne relâche pas ses efforts

La promotion des métiers est un élément essentiel pour vous permettre de former et de recruter des collaborateurs qualifiés. agéa va donc réactiver un format qui a fait ses preuves l'année dernière : les conférences dans les écoles.

UN FORMAT EFFICACE

Les conférences ont pour but de présenter le secteur de faire connaître les métiers en agence générale et mettre en exergue le potentiel de recrutement de la branche. Elles sont animées par des agents généraux et/ou des collaborateurs et des conférenciers grâce à un kit pédagogique dédié "Avenir garanti - des métiers qui assurent".

En 2021, 55 conférences ont été réalisées dans toute la France, auprès de 1 700 étudiants.

Les agents généraux qui sont intervenus ainsi que les jeunes qui les ont écoutés ont trouvé cette interaction différente et enrichissante. C'est pourquoi nous les reconduisons à partir de la rentrée scolaire.

OBJECTIF 2022 : FAIRE PLUS ET MIEUX

En effet, agéa souhaite réaliser 60 conférences partout en France. Si cela vous intéresse, que vous ayez déjà des contacts locaux ou pas, vous pouvez contacter :

Yasmina Boucekine,
Chef de projet formation,
par téléphone au 07 64 40 13 63
ou par email à yasmina.boucekine@agea.fr.

De plus, nous développons notre dispositif avec deux nouvelles vidéos sur les métiers en agence et un flyer dédié.

L'AIDE À LA FONCTION TUTORALE

C'est une formation de 7 heures minimum pour le tuteur (l'agent général) qui donne ensuite droit à une aide au financement du contrat de professionnalisation de 230€ par mois pendant 6 mois et par salarié accompagné.

Différents types de contrats

Pourquoi tous ces efforts? Pour vous permettre de recruter des jeunes motivés et de les former aux métiers spécifiques des collaborateurs d'agence. Pour cela, il existe des aides gouvernementales variées ayant chacune leurs conditions et leurs avantages.

L'ALTERNANCE

APPRENTISSAGE ET PROFESSIONNALISATION

- Aide valable pour les jeunes de - de 30 ans
- 5000€ pour un mineur ou 8000€ pour un majeur pour contrat d'alternance conclu avant le 31 décembre 2022

POEI

PRÉPARATION OPÉRATIONNELLE À L'EMPLOI INDIVIDUELLE

- Organisée par Pôle Emploi et l'OPCO ATLAS
- Une aide au financement est également versée à l'employeur une fois l'embauche réalisée en CDI ou CDD d'au moins 12 mois
- 8€/h net (dans la limite de 400 h et des coûts pédagogiques de la formation)

AFPR

ACTION DE FORMATION PRÉALABLE AU RECRUTEMENT

- Financement suite à l'embauche en CDD (de 6 à 12 mois) après une période de formation. L'aide est conditionnée à la formation préalable à l'embauche
- 5€/h net si la formation est réalisée en interne et 8€/h net si la formation est réalisée par un organisme de formation externe (dans la limite de 400 h et des coûts pédagogiques de la formation)

POEC

PRÉPARATION OPÉRATIONNELLE À L'EMPLOI COLLECTIVE

- Permet à plusieurs demandeurs d'emploi de suivre une formation à un métier spécifique dans une région donnée et en fonction des besoins identifiés en termes de recrutement

EMPLOIS FRANCS

- Aide de 5000€/an pendant 3 ans maximum pour un CDI et de 2500€ par an, pendant 2 ans maximum, pour un recrutement en CDD d'au moins 6 mois
- Doit être embauché :
 - Un salarié qui habite dans Quartier Prioritaire de la Ville
 - Un adhérent à un contrat de sécurisation professionnelle
 - Un demandeur d'emploi, inscrit à Pôle emploi en catégorie 1, 2, 3, 6, 7, 8
- L'aide est valable jusqu'au 31 décembre 2022



Yasmina Boucekine
chef de projet formation
yasmina.boucekine@agea.fr



Nouveaux agents, basculez du côté des champions !

L'accompagnement des nouveaux entrants dans la profession est un enjeu majeur pour la profession. Trop souvent les compagnies se contentent de former sur leurs produits, délaissant ainsi tout le pan entrepreneurial et managérial du métier. Un manque auquel agéa veut pallier.

C'est la deuxième journée dédiée à l'accueil des nouveaux agents qu'agéa a organisé le 6 juillet dernier. Et ils ont été près d'une centaine à répondre présent. Le parrain de cette année ? Pascal Papé, ancien joueur Stade français et quatorze fois capitaine du XV de France.

CRÉER UN SENTIMENT D'APPARTENANCE

C'est le but d'agéa AlmuNi : attirer les nouveaux agents pour créer un sentiment d'appartenance à notre profession et à la Fédération.

Nous souhaitons les accompagner dès les débuts dans la profession pour les aider à faire face aux aléas de la gestion d'une entreprise : comptabilité, fiscalité, patrimoine, management, recrutement, licenciement, réglementation...

Cet accompagnement sera gage de fidélité sans laquelle nous ne pouvons travailler. Nous avons en effet cette chance d'avoir une seule organisation pour représenter nos intérêts. Cela nous donne un poids que d'autres n'ont pas. Aussi, développer notre taux d'adhésion en allant chercher les nouveaux agents est essentiel pour garder cet avantage et faire entendre notre voix.



Florent Dumoulin
chef de projet Communication
florent.dumoulin@agea.fr

BASCULER DU CÔTÉ DES CHAMPIONS

DANS LA MÉLÉE

Pascal Papé a partagé avec eux son parcours dans le rugby, de l'école à la tête du XV de France. Un milieu qui lui a appris le respect de l'autre, la volonté de progresser et de donner le meilleur de soi. Il a tenu à rassurer les agents généraux : tout le monde connaît et connaîtra des échecs. Le tout est de se remettre en selle et d'apprendre pour ne plus les reproduire. Cela ne se fait pas du jour au lendemain. Il est important d'être entouré d'une équipe où règne une confiance mutuelle. Tout le monde doit être "embarqué" et motivé pour atteindre l'objectif commun.

DÉPASSEZ VOS LIMITES

Nicolas Bourada, formateur en management et développement personnel, est également intervenu. Il s'est spécialisé dans l'accompagnement des entreprises et de leurs collaborateurs dans la compréhension de leur propre schéma fonctionnel.

À base d'exercices interactifs, il a présenté les prémices de sa méthode qui veut améliorer la connaissance de soi afin d'identifier nos qualités et nos défauts. Ceci fait, tout un chacun est à même de s'appuyer sur ses points forts et de mieux collaborer avec son entourage, professionnel comme personnel ; donc de préparer une réussite durable.



3 cas de résiliation en assurances

La résiliation en assurances reste un sujet d'actualité. En effet, on observe cette année plusieurs évolutions en la matière. agéa vous propose un récapitulatif de ces diverses actualités mais également un retour sur certaines formes de résiliations dont le fonctionnement est encore mal maîtrisé.

LA LOI LEMOINE

Les principales avancées du nouvel article L. 113-12-2 du code des assurances sont les suivantes :

LA FACULTÉ POUR L'ASSURÉ DE RÉSILIER SON CONTRAT D'ASSURANCE EMPRUNTEUR "À TOUT MOMENT" Y COMPRIS LA PREMIÈRE ANNÉE	<ul style="list-style-type: none"> ■ Pour les nouvelles offres de prêts émises à compter du 1^{er} juin 2022 ■ À compter du 1^{er} septembre 2022, pour les contrats d'assurance en cours d'exécution à cette date
LA SUPPRESSION DU QUESTIONNAIRE DE SANTÉ	<ul style="list-style-type: none"> ■ Si la part assurée sur l'encours cumulé des contrats de crédit n'excède pas 200 000 euros par assuré ET <ul style="list-style-type: none"> ■ Si l'échéance de remboursement du crédit contracté est antérieure au soixantième anniversaire de l'assuré
L'INFORMATION RENFORCÉE DE L'ASSURÉ	La nouvelle rédaction de l'article L. 113-15-3 du code des assurances oblige l'assureur à informer annuellement l'assuré des modalités de résiliation.
LA NÉCESSITÉ DE JUSTIFIER LES MOTIFS DU REFUS DE LA RÉSILIATION	Toute décision de refus doit être explicite et comporter l'intégralité des motifs de refus.
LE DROIT À L'OUBLI	Aucune information médicale relative aux pathologies cancéreuses et à l'hépatite virale C ne peut être recueillie par les organismes assureurs au-delà d'un délai de cinq ans à compter de la fin du protocole thérapeutique (Code de la santé publique, art. L. 1141-5).
L'ÉVOLUTION DE LA CONVENTION AERAS	La convention Aeras a pour objet de faciliter l'accès à l'assurance et à l'emprunt des personnes ayant ou ayant eu un problème grave de santé. Elle doit évoluer afin d'intégrer les pathologies autres que cancéreuses.

LA RÉSILIATION ET LE PROJET DE LOI EN FAVEUR DU POUVOIR D'ACHAT

LA RÉSILIATION "EN 3 CLICS"

Le projet de loi en faveur du pouvoir d'achat a été définitivement voté par le Parlement le 3 août dernier.

L'article 8 du projet de loi prévoit ainsi que les assureurs devront mettre à disposition de leurs clients un bouton permettant de résilier simplement et en ligne leur contrat, que ce contrat ait été conclu de manière électronique ou non. Cependant, une condition existe: ne sont concernés par cette mesure que les professionnels qui proposent la souscription en ligne.

Les contrats concernés sont ceux qui couvrent les personnes physiques en dehors de leur activité professionnelle.

Ainsi, lorsque l'assuré notifie la résiliation du contrat, l'assureur lui confirme la réception de la notification et l'informe, sur un support durable et dans des délais raisonnables, de la date à laquelle le contrat prend fin et des effets de la résiliation.

Sur les modalités, un décret fixera notamment "les modalités techniques de nature à garantir une identification du souscripteur ainsi qu'un accès facile, direct et permanent" à la fonctionnalité de résiliation telles que ses modalités de présentation et d'utilisation.

L'entrée en vigueur de cette résiliation en trois clics, qui s'appliquera aux contrats en cours, devra intervenir "à une date fixée par décret" et au plus tard au 1^{er} août 2023.

→ *En somme, ces changements n'affecteront que très peu les agents généraux. Seules les compagnies seront réellement impactées*

L'AFFINITAIRE

L'article 8 bis du même projet de loi permet aux assurés de résilier leur contrat d'assurance affinitaire jusqu'à trente jours (contre quatorze jours aujourd'hui), et ce à compter de la date de souscription, sans que puisse leur être opposée la condition restrictive liée au fait pour l'assuré de disposer d'une assurance souscrite antérieurement et couvrant le même risque.

Aussi, ce nouveau délai de trente jours ne commence à courir qu'à partir de la date du paiement de la première prime.

→ *Il faut garder à l'esprit que cette mesure ne concerne pas les agents généraux*

L'AVIS DU CCSF ET LA SIMPLIFICATION DE LA RÉSILIATION DES CONTRATS D'ASSURANCE

Le Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF) s'est réuni et a considéré qu'une harmonisation était nécessaire en matière de résiliation des contrats.

Après avoir débattu, le CCSF a adopté à l'unanimité un avis, le 5 mai dernier, qui reprend les points suivants :

- Le Comité propose que tous les contrats d'assurance individuels ou collectifs à adhésion individuelle, qui couvrent des assurés personnes physiques en dehors de leurs activités professionnelles, soient résiliables à tout moment après la première année de souscription.

À ce titre, le CCSF propose que pour ces contrats, les obligations d'information issues de la loi Chatel soient supprimées pour simplifier la législation et ainsi l'information qui doit être donnée aux assurés.

Ainsi, l'assureur informe l'assuré chaque année du montant annuel des primes et lui rappelle que son contrat est résiliable à tout moment.

Le Comité invite les assureurs à mettre en œuvre cette résiliation à tout moment en vue d'une application au 1^{er} juillet 2023.

- Enfin, le Comité a retenu l'extension du délai de rétractation de 14 à 30 jours en assurance affinitaire. Point qui a été repris dans le projet de loi pouvoir d'achat...



Petit rappel

LA RÉSILIATION À TITRE CONSERVATOIRE

La résiliation à titre conservatoire est une possibilité offerte aux assurés leur permettant de comparer et négocier un autre contrat avant de résilier définitivement auprès de leur compagnie d'assurance.

Elle est principalement utilisée par les assurés professionnels souhaitant se tourner vers une offre concurrente ou cherchant à renégocier les conditions du contrat les liant à leur assureur.

L'assuré doit alors en informer son intermédiaire par le biais d'une lettre recommandée, en respectant un préavis de deux mois.

L'adjonction de la mention "à titre conservatoire" indiquera que l'assuré souhaite entrer dans une phase de négociation. Il s'agit néanmoins d'une pratique et non d'un cas prévu par le Code des assurances. Elle n'a donc aucune valeur juridique en matière de résiliation.

L'agent général a donc le choix d'interpréter cette résiliation de plusieurs façons :

- Il accorde à l'assuré le délai de réflexion des deux mois de préavis et ne prend réellement en compte cette résiliation qu'à l'échéance prévue sauf dénonciation de celle-ci de la part de l'assuré
- Il fait une interprétation stricte du droit et considère que l'assuré a adressé sa volonté de résilier de façon non équivoque et met fin au contrat à l'échéance prévue même en cas de dénonciation de la résiliation par l'assuré
- Il maintient le contrat en vigueur car il estime que la volonté de l'assuré n'est pas claire

Dans tous les cas, l'agent général doit informer l'assuré de la suite qu'il entend apporter à cette résiliation.

En savoir +

agea.fr/mandat-et-intermediation/FAQ



Nilda Isden
juriste mandat et intermédiation
nilda.isden@agea.fr

Institut Imagine, ensemble contre les maladies génétiques

agéa au nom de tous les agents généraux a tenu à apporter son soutien à l'Institut Imagine, qui lutte contre les maladies génétiques notamment chez l'enfant.



Stanislas Lyonnet,
Directeur de l'Institut Imagine



Laurent Mellier,
Directeur du développement
et de la philanthropie
internationale
de l'Institut Imagine

propos recueillis par Florent Dumoulin
chef de projet Communication
florent.dumoulin@agea.fr

POUVEZ-VOUS NOUS PRÉSENTER L'INSTITUT IMAGINE ?

Stanislas Lyonnet: La Fondation dont dépend l'Institut a été créée en 2007 par Claude Griscelli. Son bâtiment a été inauguré en 2014. Il est situé sur le campus de l'hôpital Necker-Enfants malades et est désormais le premier pôle européen de recherche, de soins et d'enseignement sur les maladies génétiques.

C'est un institut fondé par l'INSERM, l'AP-HP et l'Université Paris Cité. Le but était de pouvoir regrouper ensemble les chercheurs, les médecins, les parents et surtout les enfants qui souffrent de ces maladies génétiques.

SURTOUT LES ENFANTS ?

SL: Oui, malheureusement. Sur les 3 millions de français touchés, 75% sont des enfants. Chaque année, plus de 30 000 d'entre eux viennent en consultation à Imagine.

QUELLES SONT CES MALADIES ?

SL: Il existe plus de 8 000 maladies génétiques aujourd'hui. Elles sont donc très diverses et leurs effets peuvent être terribles. C'est ce qui entraîne une grande souffrance chez les familles et les enfants. La rareté individuelle de chaque cas, conduit aussi souvent à une absence, une errance, voire une impasse de diagnostic pouvant durer jusqu'à plusieurs années.

Venir à Imagine leur donne l'espoir d'un diagnostic et la possibilité de côtoyer directement non seulement les médecins experts, mais aussi les chercheurs du domaine concerné.

Et l'enfant est alors au cœur du processus. Nous partons de lui, de sa maladie, de sa souffrance, pour lui revenir, idéalement, avec un traitement ou un essai clinique.

ET POUR CELA LA RECHERCHE EST ESSENTIELLE ?

SL: Essentielle, oui. Suffisante, non. L'ère de la recherche isolée est terminée. Nos missions englobent donc recherche de pointe et soins de rupture. Mais aussi l'innovation et sa valorisation, la transmission via l'enseignement et la recherche de soutiens financiers.

POUVEZ-VOUS NOUS LES EXPLIQUER ?

SL: Travailler pour toutes les personnes et les familles qui souffrent de ses maladies nous impose de valoriser les découvertes en accélérant les diagnostics, en les transformant en traitements pour le plus grand nombre et en créant de la valeur. Nous nouons des partenariats avec des industries pharmaceutiques par exemple.

Ensuite, toute connaissance doit se transmettre, ce que nous savons ET ce que nous ne savons pas encore. Nous accueillons ainsi des enseignants-chercheurs, enseignons à l'Université Paris Cité, organisons des rencontres avec des collègues nationaux et internationaux...

Laurent Mellier: Je suis moi-même impliqué dans la recherche de partenaires financiers externes. Philanthropie, mécénat, dons... Nous avons besoin du soutien de tous. Aujourd'hui, l'ensemble de la collecte peut atteindre environ 6 millions d'euros par an. Ceci est vital dans un budget global de 60 millions.

UN DERNIER MOT ?

SL: Les maladies génétiques n'ont rien d'inéluctable. Ensemble, nous pouvons les guérir.

LM: Chaque don à un impact et aboutit à faire avancer la recherche et à changer la vie des enfants malades et de leurs familles. Cela nous impacte tous: la recherche en génétique a une incidence directe sur celles des maladies les plus fréquentes.

“ Lors de notre rencontre avec les équipes Imagine, nous avons été séduits par leur approche pluridisciplinaire, leur capacité à nouer des partenariats scientifiques pour faire avancer la recherche et l'accompagnement inédit des familles. Praga a décidé d'apporter son soutien financier à l'institut pour appuyer dans la poursuite et le développement de ses recherches. ”

JEAN-BAPTISTE BARTHELEMY, Président de PRAGA

“ L'institut Imagine réalise un formidable travail non seulement dans la recherche contre les maladies génétiques mais aussi dans l'accueil des familles. Cette vision humaine de la médecine ne peut qu'être encouragée. C'est pourquoi agéa est fière d'apporter son soutien à ce beau projet au nom des agents généraux. ”

PASCAL CHAPELON, Président d'agéa

